

NON A LA "BIOMASCARADE" – LE COMBAT CONTINUE

Dimanche 5 février, les opposants à la centrale biomasse convergeront vers Gardanne!



La centrale de Gardanne en quelques points :

- Qui gère la centrale?

C'est **UNIPER**, la filiale française du groupe allemand **E.ON**, 3° producteur mondial d'énergie. En 2009, E.ON et GDF Suez ont été condamnés par la commission européenne à une amende de 553 millions d'euros chacun pour entente illégale sur les marchés du gaz pendant 30 ans...

- Le projet

Il s'agit, dans le cadre de la "transition énergétique", de convertir une partie de l'ancienne centrale à charbon à la biomasse pour produire de l'électricité. Quantité requise : **850000 tonnes par an**.

- L'approvisionnement

Dans un premier temps, la moitié de la ressource forestière sera importée notamment d'Amazonie (des arrivages ont déjà eu lieu) et du Canada (sera facilité une fois en place l'accord CETA).

A terme, il est prévu que l'approvisionnement local se structure de telle façon que la totalité du bois provienne d'un **rayon de 400 km** autour de la centrale et particulièrement de 2 zones prioritaires : la **Haute-Provence** et les **Cévennes**.

- L'efficacité énergétique

Le rendement de la centrale sera **d'environ 33% (2 arbres sur 3 brûlés pour rien)** alors que celui des chaudières et poêles à granulés contemporains approche les 90%.

L'approvisionnement s'effectuera par camion au rythme d'un véhicule toutes les 2 minutes, tous les jours, toute l'année. Longue vie aux gaz à effet de serre !

- L'argent public

Un milliard d'euros de subventions seront prélevés sur la facture d'électricité de chaque citoyen, auxquels s'ajouteront l'aide d'Etat par prêts bonifiés, l'aide à l'investissement, les frais d'entretien des routes...**L'ensemble s'élève sur 20 ans à 1,4 milliard d'euros, soit l'équivalent de la rénovation thermique de 40 000 logements.** E.ON pourra à sa guise reverser une fraction de cet argent public aux acteurs de la filière bois acquis à sa cause.

- Réactions des acteurs publics

Les Parcs Naturels Régionaux du Luberon et du Verdon, les Conseils Régionaux de PACA et Rhône-Alpes, les Conseils Généraux des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes, et plusieurs centaines de communes de Haute-Provence ont **clairement affirmé leur opposition à ce projet.**

Dans les Cévennes, où les perspectives sont tout aussi préoccupantes, les élus semblent s'en remettre à l'expertise des institutionnels de la filière bois, et privilégier les intérêts économiques de coopératives forestières et de syndicats de propriétaires forestiers appâtés par les perspectives de vente de bois.

L'objectif de ces acteurs est clairement de rendre acceptables aux populations locales les inévitables dégradations à venir de leur environnement. Parmi les procédés utilisés :

- la peur: le réchauffement climatique obligerait à "*réaménager*" les peuplements forestiers, sinon "*tout va dé périr ou brûler*"!
- les promesses d'aide financière: à la desserte, à la plantation, à l'achat d'engins forestiers...
- quelques opérations "vitrine" de préservation ou d'amélioration de parcelles forestières.

Le développement d'un territoire doit-il être ainsi subordonné aux intérêts d'une multinationale et de ses relais locaux?

Ou est-il temps pour nous, citoyens et forces vives des Cévennes, de nous emparer des questions énergétiques et environnementales, de faire entendre nos voix, et de promouvoir une autre dynamique ?

LES COUPES RASES

Avec l'accroissement de la demande en bois résultant notamment de la nouvelle filière électrique biomasse, la **multiplication des coupes rases** (ou "à blanc") déjà constatée va s'amplifier.

La gestion durable de la forêt suppose que les choix sylvicoles tiennent compte de quatre critères de fonctionnalité :

1. fonction sociale,
2. fonction de protection,
3. fonction écologique,
4. fonction de production ligneuse (commerce du bois).

On parle d'"**approche multifonctionnelle**" de la forêt.

Lorsque la récolte de bois procède par coupe rase, voilà ce qu'il en est :

- Fonction sociale:

La forêt, au-delà de son aspect lucratif, est source de bien-être à partager, un moyen éducatif à l'environnement et au respect du vivant. Elle tient une part importante dans l'imaginaire et dans les cultures .



No comment

- Fonction de protection:

La forêt constitue un puits de carbone.

Elle maintient les sols et limite l'érosion.

Elle a un rôle essentiel dans le cycle de l'eau.

Elle assure un microclimat.

Dans les Cévennes, dès le milieu du XIX^e siècle, les sols étaient fortement érodés et les pluies diluviennes provoquaient des crues catastrophiques. Des actions de reboisement ont alors été déclenchées par l'Etat dans un souci de protection de l'environnement.



150 ans plus tard, on continue à pratiquer des méthodes obsolètes et destructrices

- Fonction écologique:

La fonction écologique de la forêt consiste avant tout à abriter la biodiversité.

La qualité écologique d'une forêt se développe dans la durée et nécessite le maintien du couvert forestier.

La biodiversité forestière est liée aux sols (l'humus forestier), aux sous-étages (lichens, mousses, arbustes), aux arbres sénescents (en phase de dépérissement) et aux bois morts qui sont des micro-habitats :



**Forêt ayant échappé au désastre
Après une coupe rase et passage d'engins? Il n'y a plus rien !**

- Fonction de production:

Les prélèvements intensifs de bois en monoculture sur de courtes durées épuisent les sols et annoncent à moyen terme leur stérilité :



Coupe d'"allumettes"

L'exploitation forestière actuelle suit le déplorable modèle de l'agriculture dite "conventionnelle", les "champs d'arbres" celui des usines à bestiaux : productivisme contre qualité.



Conclusion: la coupe rase comme mode d'exploitation ne respecte aucunement la multifonctionnalité de la forêt pourtant prônée par tous les gestionnaires.

Tous à Gardanne dimanche 5 février pour s'opposer à la "Biomascarade"!